



Période: Août- Octobre
2023

RAPPORT TRIMESTRIEL DU COMITE DE SUIVI ET DE DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A FORECARIAH(Maferinyah et Kaback)

Rapport produit en Novembre 2023

Par le comité de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou à
Forécariah.

Contacts : -622 97 99 89

Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION :.....	2
II.	OBJECTIFS DU COMITE :.....	2
IV.	ACTIVITES REALISEES AU COURS DES TROIS (3) DERNIERS MOIS.....	3
V.	RESULTATS OBTENUS.....	3
	V.1 Prise de contact	3
	Erreur ! Signet non défini.
	V.2 Sensibilisation des communautés des impactées	3
	4
	V.3 Documentations des impacts	4
	V.4 Saisine des mécanismes de gestion des plaintes de WCS	9
VI.	DEFIS MAJEURS.....	9
VII.	CONSTATS ET RECOMMANDATINS :.....	9
	VII.1 Constats	9
	VII.2 Recommandations	10
VIII.	CONCLUSION :.....	11



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La Guinée, pays riche en ressources minières, regorge une potentialité à la fois abondante et variée. Au nombre de ses ressources, nous avons la Bauxite, l'or et les gisements de fer dont les réserves globales du pays sont estimées à plus 20 milliards de tonnes. Ces réserves réparties entre : la préfecture de Forécariah, la région de Kankan et la région forestière notamment ZOGOTA, le mont NIMBA et la chaîne montagneuse de Simandou avec une teneur exceptionnelle de plus 65% en oxyde ferrique.

Le projet Simandou longtemps resté sans avancées majeures, commence enfin à se concrétiser avec des progrès significatifs enregistrés récemment par les parties prenantes.

Détenu par Winning Consortium Simandou (Blocs 1 et 2) et Rio Tinto SIMFER (Blocs 3 et 4), l'arrivée des nouvelles autorités le 5 septembre 2021 a permis la signature d'un accord-cadre entre l'Etat guinéen et les entreprises pour un développement harmonieux du projet et la création de la Compagnie de transport guinéen (CTG) pour la construction et la gestion des infrastructures.

En effet, le développement du projet, nécessite un chemin de fer long de 650 km traversant les quatre régions naturelles du pays et d'un port au sud-ouest pour l'exportation du minerai.

Vue sa taille et son caractère intégré mines plus infrastructures (Port et chemin de fer), le projet représente des enjeux socio-environnementaux considérables. A date, ces impacts sur l'environnement et les communautés riveraines se font déjà sentir. C'est pourquoi, conscient des risques qui s'y rattachent, des leaders communautaires de la préfecture de Forécariah (Maferinyah et Kabak) ont jugé utile de mettre en place un comité citoyen de suivi. Cette initiative vise à anticiper les violations des droits des communautés et accompagner les communautés dans la compréhension du projet et la réclamation pacifique des droits.

II. OBJECTIFS DU COMITE :

L'objectif général du comité est de contribuer au respect des engagements des entreprises et de l'Etat à travers la défense des droits des communautés riveraines du projet Simandou.

Spécifiquement il s'agit :

1. D'informer et de sensibiliser les communautés impactées sur les impacts du projet Simandou
2. De Sensibiliser les communautés sur l'utilisation du mécanisme interne de règlement des griefs des entreprises ;
3. De documenter les impacts et engager des plaidoyers auprès des entreprises et autorités (locales et centrales) en vue d'une réparation des impacts ;
4. D'accompagner les communautés impactées pour la réparation des impacts par des voies de recours légales à travers un dialogue constructif avec les entreprises et les structures déconcentrées de l'Etat .

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour parvenir aux résultats escomptés, le comité de suivi a adopté une approche participative et inclusive afin d'impliquer tous les acteurs concernés dans ce processus de suivi citoyen. Pour ce faire, ledit comité composé de membres issus des localités touchées par les travaux du projet a dans un premier temps initié des prises de contact avec l'ensemble des parties prenantes (Autorités locales, leaders communautaires et les entreprises).

Deuxièmement, chaque mois, les séances de sensibilisations sont organisées selon la nécessité pour donner d'amples informations aux citoyens sur les enjeux du projet et sans oublier les mécanismes de gestion des plaintes des entreprises.

En troisième lieu, la documentation continue se fait de deux (2) manières :

- L'auto saisine des membres du comité de suivi d'un impact d'ordre communautaire et
- La saisine du comité par un/ou des citoyens impactés par les travaux du projet (le port et le chemin de fer).

Enfin selon les cas, le comité saisie l'entreprise au nom des communautés à travers son mécanisme de règlement des griefs.

IV. ACTIVITES REALISEES AU COURS DES TROIS (3) DERNIERS MOIS

Au cours des trois (3) derniers mois, le comité de suivi a réalisé les différentes activités à savoir :

- Rencontre avec les parties prenantes du projet au niveau local pour une prise de contact ;
- Sensibilisation des communautés impactées sur les enjeux, risques environnementaux et sociaux du projet et les mécanismes de gestion des plaintes ou griefs établis par les entreprises (WCS et Rio Tinto) ;
- Documentations des cas d'impacts constatés sur le terrain ;
- Saisine du mécanisme de gestion des plaintes de WCS par les communautés impactées.

V. RESULTATS OBTENUS

V.1 Prise de contact

Après la mise en place du comité de suivi des impacts, les membres ont initié des rencontres de prise de contact avec les parties prenantes du projet au niveau local. Principalement, les autorités locales (communales et sous-préfectorales) de Maferinyah et Kabak, les présidents des districts et chefs de secteur des localités directement touchées par le projet dans cette zone, les leaders communautaire et chefs des ports artisanaux de pêches.

Ces rencontres ont permis aux différents acteurs de connaître l'existence et le rôle du comité de suivi et d'affirmer leur volonté quant à la collaboration pour la réussite du projet.

V.2 Sensibilisation des communautés des impactées.

Pour aider les communautés à mieux comprendre le projet, les droits et devoirs rattachés afin d'éviter les conflits pouvant conduire aux violences. Le comité de suivi a mené des séances de sensibilisations durant ce premier trimestriel dans les districts et secteurs de Maferinyah et de Kaback.

Au total, sept (7) séances de sensibilisation ont eu lieu dans des localités distinctes relevant des districts et secteurs de Maferinyah et de Kaback. Ces rencontres ont mobilisé 253 personnes dont 48 femmes et ont permis aux communautés de travailler avec le comité, d'avoir une meilleure compréhension du projet et ses enjeux en plus de savoir qu'il existe un mécanisme de gestion des griefs qu'elles peuvent saisir pour leurs réclamations.



Figure1: image de la lettre adressée au sous-préfet de Maferinyah le 20/10/23



Figure2: image de sensibilisation des communautés de Soungayah, Singuelin, Maferinyah le 20/08/2023



Figure3: image de la rencontre du comité avec les responsables des ports de pêches à Kaback le 07/09/2023

V.3 Documentations des impacts

En ce qui concerne la documentation des cas d'impacts sur les communautés, le comité a enregistré quatre (4) cas dont deux (2) à Kaback et deux (2) à Singuelin. Ces impacts sont causés par la société

Winning Consortium Simandou et concernent les moyens de subsistance des communautés et des fissures de maisons suite au dynamitage :

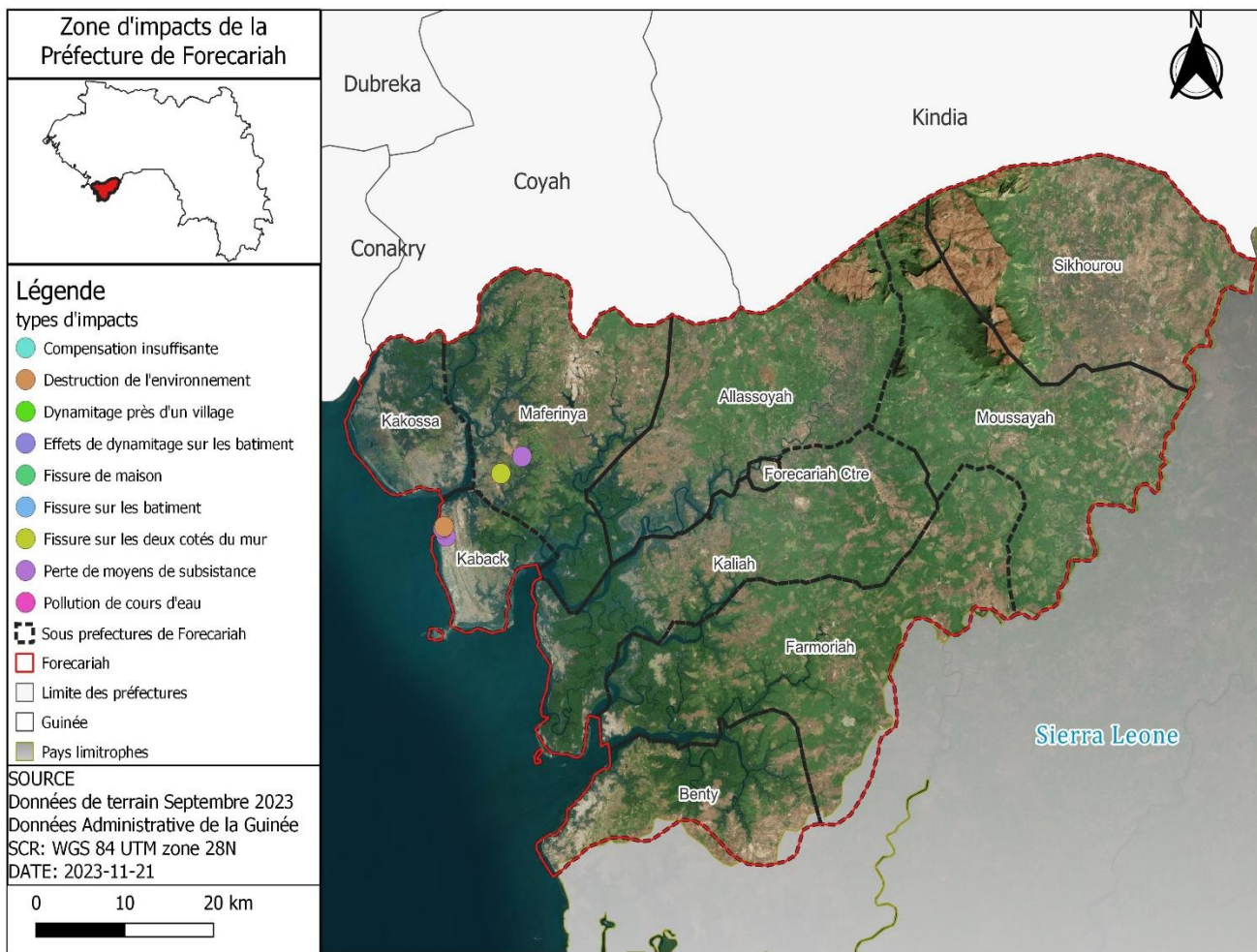





Tableau récapitulatif des impacts documentés :

N	Impacts	Localités	Images	Observations
1	Cas de déversement de boue provenant d'une base logistique de WCS dans un champ agricole	Sounganyah/ Singuelen/Maferinyah	 <p align="center">Photo prise le 26/08/23 par le comité de Forécariah</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un impact collectif ; • Plainte reçue par WCS ; • Une négociation à l'amiable en cours.
2	Fissure de maison Suivi d'effondrement provoqué par le dynamitage	Maferinyah/Sengelin	 <p align="center">Photo prise le 25/09/23 par le comité de Forécariah</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un impact individuel ; • Impact imminent sur la sécurité des communautés. • Aucune démarche entreprise à date

3	Destruction de filets des pêcheurs artisanaux dû au dragage de la mer et au passage des bateaux de CS	Kaback	 <p>Photo prise le 25/09/23 par comité de Forécariah</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un impact collectif ; • Plainte reçue par WCS ; • Impact imminent sur les moyens de subsistances. • Négociation en cours
4	Fissure de maison dû au dynamitage au niveau du port minéralier.	Kaback/District de Kaleyiré.	 <p>Photo prise le 25/10/23 par le comité de Forécariah</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact collectif ; • Plainte en cours de rédaction.

NB : 3/4 des cas documentés sont des impacts collectifs pour l'ensemble des communautés

V.4 Saisine des mécanismes de gestion des plaintes de WCS et RIO TINTO.

Pour permettre aux communautés impactées par ce mégas projet de recouvrir leurs droits et de façon pacifique, les entreprises citées ci-dessus ont établi les mécanismes de gestion des plaintes afin de donner la possibilité aux citoyens de porter des requêtes.

Pour ce faire, le comité de suivi a au nom des citoyens impactés, porté au cours de ce trimestre deux griefs :

1. Grief des pêcheurs de kaback par rapport à la destruction des filets de pêche par les travaux de dragage de la mer et le passage des bateaux de WCS ;
 2. Grief concernant l'inondation d'une plaine agricole par les eaux de ruissellement provenant d'une base logistique de WCS à Sounganyah, district de Singuelen.
- **Etat des griefs** : A date, des échanges ont eu lieu entre les communautés, le comité et les représentants des relations communautaire de WCS. La conclusion de cette première rencontre était d'inventorier les impacts causés sur la plaine d'ici décembre et procéder à la compensation. Pour le cas des pêcheurs, la société a informé être sur un programme de restauration des moyens de subsistances qui va à la longue résoudre ce problème .

VI. DEFIS MAJEURS

Durant le déroulement des activités de ces trois (3) mois, le comité a identifié quelques défis notamment :

- ❖ La difficulté de collaboration du comité avec certaines autorités locales dans le cadre du plaidoyer de ce projet ;
- ❖ Le refus par endroit des services de relation communautaire de Winning Consortium de décharger les griefs des communautés à la réception. Comme c'est le cas à Maferinyah et à Sekhousoria ;
- ❖ La lenteur de Winning Consortium Simandou dans le traitement des réclamations conformément au délai fixé par son mécanisme de gestion des plaintes .

VII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS :

VII.1 Constats

Le comité au cours de ces trois mois a constaté :

- ❖ Le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs de WCS est peu connu par les communautés impactées. Par conséquent, elles ne le saisie presque pas ;
- ❖ L'agacement des communautés impactées par les procédures longues et ennuyeuses dans le recouvrement de leurs droits dans le cadre de la compensation ;
- ❖ Manque de suivi rapproché des services techniques de l'Etat (ministère des mines et de la géologie et celui de l'environnement et du développement à travers l'agence guinéenne d'évaluation environnementale) ;

- ❖ L'amalgame des citoyens entre le rôle de l'Etat et les obligations des entreprises en matière de développement local ;
- ❖ Moins de consultation des communautés concernées par WCS et ses sous-traitants ;
- ❖ L'insuffisance d'informations au niveau des communautés par rapport aux opérations de dynamitage.

VII.2 Recommandations

Au regard des dommages enregistrés et des observations faites sur le terrain, le comité de suivi recommande ce qui suit :

A Winning Consortium) :

- ❖ De vulgariser davantage le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs pour guider les citoyens dans leurs réclamations;
- ❖ De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet Simandou pour éviter des frustrations liées au manque d'information et de collaboration
- ❖ De traiter dans un délai imparti les réclamations formulées par les impactés afin de trouver des solutions durables favorable à la bonne cohabitation entre les communautés et l'entreprise ;
- ❖ D'informer largement les communautés et à l'avance sur les opérations de dynamitage ;
- ❖ D'avoir une collaboration franche avec le comité de suivi dans le cadre de la résolution des griefs portés par les communautés

A l'Etat et aux autorités communales :

- ❖ D'organiser à travers ses services techniques les missions de suivi et de contrôle permanent de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;
- ❖ S'assurer de la vulgarisation suffisante des documents contractuels du projet ainsi que les EIES et plans associés ;
- ❖ Accompagner les communautés dans leurs réclamations et interpellier les entreprises sur leurs engagements ;
- ❖ Lever l'amalgame chez les communautés en leurs faisant la part des choses entre les responsabilités de l'Etat et celles des entreprises.

Aux communautés et à la société civile :

- ❖ De s'informer d'avantage et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par l'entreprise (WCS) pour promouvoir la prévention et la gestion anticipée et pacifique des conflits ;
- ❖ Cultiver l'esprit d'entente et compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;

- ❖ De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts pour aboutir à la protection de leurs droits .

VIII. CONCLUSION :

D'une manière générale, le projet de fer de Simandou est susceptible d'apporter une croissance économique à la Guinée et une amélioration des conditions de vie des communautés locales . Cependant, il est plus que nécessaire de veiller aux engagements environnementaux et sociaux des entreprises pour la protection de l'écosystème et des droits fondamentaux des communautés riveraines.

Ainsi pour y arriver, chaque partie prenante du processus doit jouer sa partition pour une exploitation minière responsable profitable à tous.

Le comité citoyen de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou à Forécariah, s'inscrit nettement dans cette logique et continuera à s'assurer que les entreprises respectent les lois guinéennes et les normes auxquelles, elles se sont librement souscrites en la matière.

ANNEXES : Quelques images illustratives



COMITE DE SUIVI DES IMPACTS DE FORECARIAH REPUBLIQUE DE GUINEE
 R#F : 012-011/CSI/FOR/2023 Travail - Justice - Solidarit#e
 For#cariah le 03 AO#T 2023

Le comit#e de suivi des impacts de For#cariah
 Monsieur *Le Fils - Di#t de Kaback*
 S/C : voie hi#rarchique

Objet : lettre d'information

Monsieur,

Nous avons l'honneur de venir tr#s respectueusement aupr#s de votre haute personnalit#, vous informer de l'existence d'un comit#e de suivi des impacts de For#cariah.

En effet, dans le cadre de la campagne de plaidoyer sur le projet simandou, un comit#e de suivi des impacts (compos# de tr#sieurs communaut#ires influentes des districts de sengu#len, Madinagb# et de la sous pr#fecture de Kaback au nombre de cinq (5) a #t# mis en place pour :

- > Sensibiliser, informer
- > Minimiser les impacts
- > Servir d'interface entre les communaut#s et les partenaires au d#veloppement pour avancer un plaidoyer communautaire
- > Aider les communaut#s # comprendre les enjeux du projet simandou
- > Vulgariser aupr#s des communaut#s les #tudes d'impacts et les plans de gestion environnementale et sociale

Vous en souhaitant bonne r#ception, veuillez recevoir Monsieur l'expression de nos franches collaborations.

Le coordinateur
Abdoulaye Marie Camara
 Tel : 621 95 25 36

Regue, le 07 AO#T 2023
Date de r#ception lundi 7 2023
Le Secritaire G#n#ral /CS-Kaback
[Signature]